



Domage voiture/ responsabilité civile ?

Par **Christophe**, le **24/08/2010 à 17:44**

Bonjour,
Je vous écris à propos d'un sinistre qui m'est arrivé récemment.
Une amie conduisait ma voiture (j'étais passager), et a en reculant, malencontreusement percuté un petit (mais costaud) poteau.
Résultat, pare choc arrière bien enfoncé, mais réparable (un garagiste peut me le faire pour 320euros).
Ma question est la suivante, étant assuré au tier (et elle aussi), nos assurances auto ne couvrent de fait pas ce dommage.
Cependant, est-ce que son assurance responsabilité civile peut entrer en jeu ?
(Je précise que je ne m'y connais pas du tout en assurances...)
Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **24/08/2010 à 17:56**

Bonjour, pour l'assurance à moins de prendre délibérément le risque de faire [fluo]une fausse déclaration [/fluo]ça ne marchera pas, arrangez vous à l'amiable, cordialement.

Par **Christophe**, le **24/08/2010 à 19:35**

Il n'est pas du tout dans notre intention de faire une fausse déclaration, je me demandais juste si son assurance responsabilité civile pouvait couvrir ce type de dommages, apparemment non.
Tant pis, on payera les 320€.
Merci pour votre réponse.